

I. Introduction :

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne*, une conférence-débat fut organisée le Jeudi 23 Aout 2018 à 3 heures pm, au local de l'Initiative de la Société Civile. La quatrième conférence-débat de l'ISC s'est faite autour du thème : « Pour une Politique Fiscale Équitable et Favorable à une Croissance Inclusive ». Les conférenciers du jour furent : Joseph Paillant et Romel Troissou, deux experts en fiscalité haïtienne.



**Introduction
de Rosny Desroches**

Avant le déroulement de la séance, Rosny Desroches a mis l'accent sur l'importance de la thématique du jour. La fiscalité devrait susciter l'intérêt de tous les haïtiens en âge de travailler. Le Directeur Exécutif de l'ISC a précisé que la collecte efficace des impôts et taxes est indispensable au bon fonctionnement de l'État. Monsieur Desroches affirme qu'il est du devoir de tout haïtien qui perçoit une quelconque rémunération, de contribuer en payant systématiquement ses obligations fiscales pour renforcer les services publics dans le pays. Il a toutefois souligné qu'il faut que cette contribution soit juste, vu les grandes inégalités de revenus en Haïti. Il faut aussi que le système fiscal haïtien participe au progrès économique du pays, en ayant des incidences positives sur la création d'emplois etc...

II. La Conférence-Débat :

Le premier orateur de la quatrième conférence-débat fut Joseph Paillant. Comptable Professionnel Agréé, Fiscaliste de renom en Haïti, le conférencier a fait des études en sciences comptables, en sciences économiques, en fiscalité et en sciences juridiques. Il a fait une spécialisation dans la prestigieuse, Harvard University, et il est impliqué dans le leadership de plusieurs associations professionnelles dans le pays. Monsieur Paillant a beaucoup contribué dans le savoir en Haïti soit en étant l'auteur d'ouvrages sur la fiscalité ou en dispensant des cours à l'université. Il a aussi fondé BUCOFISC, une firme qui œuvre dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, et de la fiscalité depuis plusieurs années en Haïti.



**Joseph Paillant,
Premier Conférencier**

Avant de commencer sa présentation, Joseph Paillant a spécifié les différents objectifs de son exposé. Le conférencier a pour objectif principal de : « sensibiliser l'assistance sur l'impact de la fiscalité sur la répartition de la richesse ou le retour de l'impôt dans un pays. » Outre cet objectif, il vise aussi à atteindre quelques objectifs spécifiques, parmi lesquels : « Souligner sommairement les mesures fiscales favorables aux investissements. » Le conférencier a précisé que chaque pays de par le monde, prend des mesures fiscales permettant d'attirer les investissements. Monsieur Paillant a par la suite défini certains concepts-clés liés au thème du jour. Les terminologies telles que : politique fiscale ou encore équité fiscale, ont été clairement définies par le conférencier pour qu'elles ne soient pas sources de confusion pour



Rapport de la Quatrième Séance du Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne
Thème : Pour une Politique Fiscale Équitable et Favorable à une Croissance Inclusive
Date : Jeudi 23 Aout 2018
Conférenciers : Joseph Paillant et Romel Troissou

l'assistance. Il a précisé qu'il est important de savoir que la fiscalité et l'économie fonctionnent de pair. L'impôt est prélevé de diverses façons: l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la consommation, l'impôt sur le capital etc... Le conférencier a fait mention de deux critères qui pourraient permettre une meilleure compréhension du concept d'équité fiscale ; le critère de bénéfice et le critère de la capacité contributive. Joseph Paillant affirme que la jouissance des services publics est primordialement liée aux paiements des obligations. Pour que l'impôt soit équitable, Il est important qu'il soit établi en fonction de la capacité contributive du citoyen, affirme le conférencier. Il a aussi fait un parallèle entre deux termes distincts: développement et croissance. Ces termes ne doivent pas être utilisés de manière interchangeée, puisqu'ils n'ont pas la même signification. Selon le conférencier: « la croissance fait référence à l'augmentation tandis que le développement fait référence à la répartition. » Monsieur Paillant a aussi parlé de la croissance inclusive: « La croissance inclusive souvent appelée croissance pro-pauvre, doit être élevée, soutenue, diversifiée entre les secteurs, et partagée. » Il a mis l'emphase sur l'importance du terme croissance inclusive en prenant comme illustration une déclaration de la présidente du Fond Monétaire International, en octobre 2007 à Harvard University; qui eut à dire: « il faut refaire la toiture. » Parceque selon ses remarques, il y a une augmentation de croissance certes, mais cette croissance est sélective, car seulement une certaine catégorie de personnes bénéficient d'elle. Donc, selon monsieur Paillant, les dirigeants de par le monde prennent de plus en plus conscience de l'importance de la croissance inclusive.

Dans la deuxième partie de sa présentation, le conférencier a fait un survol des ressources fiscales du pays. Il a d'abord parlé de la structure fiscale haïtienne. Dans la structure fiscale haïtienne, l'impôt sur le revenu représente approximativement 25% des ressources, les droits de douane environ 30%, la TCA environ 30%, et les autres droits avoisinent les 15%. Selon le constat de l'orateur, les recettes fiscales de ces 30 dernières années, sont extrêmement faibles en Haïti. « Les recettes fiscales sont souvent complétes par les dons, les emprunts, les bons du trésor etc... », affirme le conférencier. Les recettes sont vraiment trop faibles pour financer les dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement. Monsieur Paillant a aussi parlé du taux de pression fiscale, qui est un ratio important pouvant servir d'indicateur de la performance fiscale d'un pays. Il a précisé que le taux de pression fiscale en Haïti est dans la fourchette de [12%-13%]. En d'autre termes: «Pour chaque 100 gourdes de revenu produit dans le pays, l'Etat prélève entre 12 à 13 gourdes.» L'orateur précisa que basé sur les preuves empiriques, les spécialistes en fiscalité tendent à affirmer que plus le taux de pression fiscale est faible, plus cela affecte la qualité les services publics; par contre, s'il est élevé, les services publics seront plus importants, qualitativement et et quantitativement. Dans le cas d'Haïti, le taux de pression fiscale est trop faible pour qu'il y ait des services publics adéquats. Le conférencier a aussi parlé du potentiel fiscal. Monsieur Paillant a communiqué clairement le potentiel fiscal haïtien en partageant les statistiques suivantes : Il existe: « environ 12 entreprises publiques autonomes à caractère commercial ou ayant des activités commerciales. » Additionnellement, Il y a aussi d'autres organismes publics tels que: « FAES, BMPAD, etc.. » Il y a aussi approximativement 84,000 fonctionnaires et contractuels dans la fonction publique, 9 banques commerciales et la banque centrale. Il y a la présence de 500 importateurs potentiels, et 650 ONG. Il y a 169 ecoles privées et 58 centres d'enseignement supérieur privé. Il existe 201 pharmacie enregistrées selon la MSPP, et 200 partis politiques. Il y a les Grands Contribuables, ayant un chiffre d'affaire supérieur a 40 millions de dollars, qui sont au nombre de 500 environ. Et finalement, il y a les employés du secteur privé. Tout ceci constitue le potentiel fiscal de

l'Etat haïtien. Joseph Paillant a aussi fait un parallèle entre l'Indice de Développement Humain d'Haïti et la moyenne des autres pays de la région; l'IDH d'Haïti s'élève à 0.48 tandis que celui des autres pays de la région est de 0.71. Le conférencier a aussi parlé des problèmes auxquels nous faisons face au niveau de la frontière. La frontière Haïtiano-Dominicaine est de 386 kilomètres, nous avons 4 points officiels, et environ 100 points de passages d'après les dires de certains officiels, donc on n'a pas le contrôle au niveau de la frontière.

Pour conclure sa présentation, monsieur Paillant a présenté un ensemble de mesures légales et administratives pour solutionner le problème fiscal haïtien et tenter d'arriver à une croissance inclusive. Parmi lesquels, la « définition d'un statut fiscal pour l'entrepreneur agricole. », ou encore l'« Exploitation en temps réel des données de la Douane par la DGI. » Selon le conférencier, il est inacceptable que nous soyons à l'ère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), et que nous ne parvenions pas à traiter et publier des données à périodicités régulières. Il est grand temps qu'Haïti emboîte le pas vers la modernité. En guise de conclusion l'orateur a dit: « Les États modernes sont dans l'obligation d'utiliser les politiques publiques axées sur la bonne gouvernance et la transparence génératrices de bien-être pour tous. C'est ce qui justifie le contrat entre le citoyen et la nation.»

Le deuxième conférencier du jour fut Romel Troissou. Il a fait des études en Economie Appliquée et en Finances Publiques. Il est détenteur d'une maîtrise en Sciences Economiques, à Williams College. Il est l'actuel directeur du bureau des études économiques au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.



**Romel Troissou,
le Deuxième Conférencier**

Monsieur Troissou a tout d'abord exposé son diagnostic du système fiscal haïtien. Il a insisté sur le fait que le système fiscal haïtien est déclaratif. Donc, c'est le citoyen qui déclare, ses revenus sur une année. Il a aussi mis l'accent sur la complexité du système fiscal haïtien: « c'est souvent un casse-tête pour trouver les lois fiscales éparpillées dans les textes », affirme l'orateur. Il a fait mention de deux documents importants qui devraient résoudre ce problème, le Code Général des impôts et le manuel de procédure fiscale. Dans ces documents distincts, les lois et les procédures fiscales sont bien catégorisées. Romel Troissou a aussi fait mention de la faible pression fiscale en Haïti, préalablement évoquée par le professeur Paillant, mais l'a comparée à la moyenne du taux de pression fiscale des autres pays de la région qui est nettement supérieur à 20%, soit près de deux fois le pourcentage en Haïti. Le conférencier a aussi mis l'emphase sur certaines caractéristiques du système fiscal haïtien. Comme première caractéristique, monsieur Troissou a mentionné le fait qu'en Haïti, il y a une certaine prédominance des impôts indirects, il affirma que pour l'exercice fiscal 2016-2017: « l'impôt sur le revenu représentait 39% des recettes internes, soit 27% des recettes totales. » L'orateur précise qu'en Haïti nous avons une assiette fiscale beaucoup trop petite comparativement à celle de certains pays voisins. En République Dominicaine, il y a à peu près le même taux de pression fiscale comparé à celui d'Haïti, mais l'assiette fiscale est beaucoup plus large. Le Produit Intérieur Brut de la République Dominicaine, est plus de 9 fois celui d'Haïti. Ajouté à cela, près de 57% de l'emploi en Haïti est dans l'informel, affirme monsieur Troissou. Il a brièvement parlé du

problème de la contrebande, ce problème est si répandu dans le pays que le conférencier l'a considéré ironiquement comme étant un véritable « sport national ». Professeur Troissou a signalé un phénomène inquiétant en Haïti, il affirme que : « Les 20% les plus riches détiennent plus de 64% des revenus totaux du pays, alors que les 20% les plus pauvres en détiennent à peine 1%. » Cette inégalité de revenu, déjà évoqué par le professeur Paillant est effectivement problématique en Haïti. Pour contrecarrer ce phénomène, il est donc du devoir de l'État de faire bon usage de la redistribution de manière à ce qu'elle soit pour plus juste et profitable aux pauvres, selon l'orateur. Il a aussi montré l'importance de la politique fiscale, en l'assimilant à un instrument apte à influencer le comportement des agents économiques dans un pays ; selon lui ; « La politique fiscale a des incidences sur : la consommation, l'épargne et l'investissement. » Le concept d'équité fiscale fut décortiqué par le conférencier. Il y a l'équité horizontale, où ceux qui sont dans la même situation économique, devraient payer le même montant, comparativement à l'équité verticale où ceux qui ont un revenu plus significatif, devrait payer plus par rapport à ceux qui ont un revenu plus faible.

Romel Troissou a aussi parlé de trois types d'impôts : l'impôt forfaitaire, l'impôt proportionnel et l'impôt progressif. L'impôt forfaitaire, ou le même montant serait prélevé de chaque contribuable, a été qualifié « d'Injuste » par l'orateur car : « il accroît l'inégalité relative et il ne change pas l'écart absolu des revenus ». L'impôt proportionnel, ou le même taux serait prélevé de chaque contribuable, soit 10%, dans ce cas l'orateur affirme que : « Cela réduirait l'inégalité absolue, mais l'inégalité relative resterait inchangée. » La meilleure option, selon l'orateur, est l'impôt progressif, tenant en compte la capacité contributive, il est appliqué en fonction des revenus de la personne ou de l'entité.

Pour terminer son exposé, Romel Troissou a fait mention des divers efforts en cours pour un système fiscal plus équitable. Par exemple il a parlé de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises à travers des systèmes incitatifs ; ou encore : la modernisation des administrations fiscales et douaniers. Ces efforts bien qu'ils soient progressifs et souvent lents, sont quand même louables. Le directeur des études économiques au Ministère de l'Économie et des Finances a aussi fait un regard rapide sur le budget 2018-2019 en analysant, les objectifs fixés, souvent appelés les hypothèses macro-budgétaires. Il a mentionné quelques mesures à caractères sociale, économique et fiscal, par exemple : inciter la population à faire sa déclaration définitive d'impôt, qui au fil du temps deviendra obligatoire pour le renouvellement de documents tels que : le Passport etc... En guise de conclusion, le conférencier a proposé trois solutions : 1) Une Réforme de l'Administration Fiscale, 2) Un Élargissement de l'Assiette Fiscale, 3) Une Meilleure Redistribution.



Vue de l'Assistance

À la suite des présentations des orateurs, plusieurs questions leur furent adressées par le public ; parmi lesquelles : « Comment se font les modalités de prélèvements dans certaines sections rurales reculées du pays ? » ; un autre intervenant a demandé si selon eux, la politique déclarative est la meilleure option pour Haïti, vu le faible revenu moyen de la population ? Comme éléments de réponse à la première question, monsieur Paillant, a

précisé qu'il n'existe pas d'exemptions ou d'exonérations de la CFPB pour les sections



Rapport de la Quatrième Séance du Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne
Thème : Pour une Politique Fiscale Équitable et Favorable à une Croissance Inclusive
Date : Jeudi 23 Aout 2018
Conférenciers : Joseph Paillant et Romel Troissou

rurales. Le montant minimum à payer est de 1000 gourdes. Il est donc du devoir des mairies, selon Joseph Paillant « de rendre cet impôt plus rentable.» Pour la deuxième question, monsieur Paillant a dit qu'il existe aussi le système inquisitif ; le système déclaratif n'est pas problématique. L'État dispose de mesures légales, par exemple, « l'imposition à partir des éléments du train de vie.» Ces mesures existent dans la législation fiscale de tous les pays, et il est du devoir de l'État d'en faire bon usage. A la question concernant la « non-existence » d'exonération pour les hôtels en Haïti, le professeur Troissou précise que l'exonération dont bénéficient les hôtels en Haïti n'est que partielle. Aux autres questions adressées par l'assistance, les orateurs ont clairement répondu.

III. Conclusion

La quatrième conférence-débat de l'Initiative de la Société Civile s'est bien déroulée. Rosny Desroches a déploré le fait que l'assistance n'ait pas été plus nombreuse. Malgré les émeutes du 6 et 7 Juillet dernier, le Programme de Dynamisation de l'Économie Haïtienne poursuit son cours avec de légères modifications dans le calendrier. La prochaine séance aura lieu le 6 Septembre 2018. Soit autour de l'Agriculture ou du Commerce, dépendamment de la disponibilité des orateurs choisis.

Rapport Préparé par Grégory Paultre, Licencié en Économie et en Commerce International

Les Sponsors et Partenaires:

